

**Evaluation du cursus  
« Gestion des transports et logistique d'entreprise »  
2013-2014**

**RAPPORT FINAL DE SYNTHÈSE**

**Haute Ecole Charlemagne (HECH)  
Haute Ecole de la Province de Liège (HEPL)**

Comité des experts :  
M. Bart JOURQUIN, président  
M. Romain COLLART, M. Marc FOURNY, M. Murray LAPAN,  
Mme Elly THEUNISSEN-MAESSEN, M. Alfons VAN ZELE

**23 Juin 2014**

## INTRODUCTION

L'Agence pour l'Évaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur (AEQES) a procédé en 2013-2014 à l'évaluation du cursus « Gestion des Transports et Logistique d'Entreprise ». Dans ce cadre, le comité des experts susmentionné, mandaté par l'AEQES, s'est rendu les 12, 13 et 14 mars 2014 à la Haute École Charlemagne (HECH) et la Haute École de la Province de Liège (HEPL), pour procéder à l'évaluation de cette formation que les deux Hautes Ecoles organisent conjointement à travers une codiplômation. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du rapport d'autoévaluation rédigé par l'entité, et à l'issue des entretiens et des observations qu'ils ont pu faire *in situ*.

En prologue, les experts tiennent à souligner la parfaite coopération des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation externe. Ils désirent aussi remercier les responsables académiques de même que les enseignants, le personnel administratif et technique et les étudiants, anciens et actuels, qui ont accordé de l'importance et du temps à cette auto-évaluation, puis évaluation externe, en participant aux entretiens et en témoignant avec rigueur et éthique de leur expérience. Les experts ont également particulièrement apprécié la rencontre avec des représentants du monde professionnel. Les membres du comité ont donc pu travailler dans les meilleures conditions possibles de liberté intellectuelle et tiennent à souligner qu'ils se sont collectivement et individuellement enrichis au contact des pratiques et des réflexions menées dans cette formation.

L'objectif du présent rapport est :

- 1° de faire un état des lieux, pour le programme évalué, des forces et faiblesses que les experts ont cru pouvoir identifier et
- 2° de proposer des recommandations, eu égard à ces constatations, pour aider l'entité à construire son propre plan d'amélioration.

Il reprend la structure du nouveau référentiel AEQES en cinq critères, sur lequel l'entité s'est basée pour mener son autoévaluation<sup>1</sup>.

Après avoir présenté l'établissement, le rapport examine successivement :

- la démarche qualité et la gouvernance (critères 1 et 5) ;
- la pertinence du programme (critère 2) ;
- la cohérence interne du programme (critère 3) ;
- l'efficacité et l'équité (critère 4).

---

<sup>1</sup> L'année 2013-2014 est une année de transition au niveau du référentiel d'évaluation : les établissements ont eu le choix entre la liste de référence des indicateurs (référentiel en vigueur jusqu'alors) et le nouveau référentiel AEQES, publié en 2012, qui sera d'application pour tous en 2014-2015.

## PRÉSENTATION DES INSTITUTIONS PARTENAIRES

La Haute École Charlemagne (HECH) est organisée par le réseau de la Communauté française. Elle comporte cinq catégories réparties sur sept sites : les catégories pédagogique et économique à Huy, Verviers et Liège-Rivageois, la catégorie agronomique à Huy et Gembloux et les catégories technique et paramédicale sur le site du Sart-Tilman.

Outre le bachelier en Gestion des Transports et Logistique d'Entreprise, la catégorie économique de la HECH propose des bacheliers en Assistant de direction, Gestion hôtelière, Immobilier, Tourisme et une spécialisation en Management de la distribution.

La Haute École de la Province de Liège (HEPL) appartient au réseau de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné. Elle est née de la fusion, en 2007, de trois institutions provinciales d'enseignement.

La HEPL est constituée de six catégories d'enseignement supérieur : agronomique, économique, paramédicale, pédagogique, sociale et technique.

En plus du bachelier en Gestion des Transports et Logistique d'Entreprise, la catégorie économique de la HEPL propose des bacheliers en Commerce extérieur, Comptabilité, Coopération internationale, Droit, *E-Business*, Informatique de gestion, Marketing, une année de spécialisation en Management de la distribution et des masters en *Facility management* et en Gestion publique.

Le Bachelier en Gestion des Transports et Logistique d'Entreprise est organisé conjointement par les deux Hautes Écoles à travers une codiplômation sur les sites de Liège-Rivageois (HECH) et Jemeppe-Campus 2000 (HEPL).

## Chapitre I : La gouvernance et la gestion de la qualité

Ce chapitre traite conjointement des critères 1 et 5 du référentiel, qui sont rappelés en introduction :

Critères 1 et 5 :

L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes. Il/elle a également effectué une autoévaluation du programme de façon participative, approfondie et validée.

**Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement**

**Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme**

**Dimension 1.3 : Elaboration, pilotage et révision périodique du programme**

**Dimension 1.4 : Information et communication interne**

**Dimension 5.1. : Méthodologie de l'autoévaluation**

**Dimension 5.2. : Analyse SWOT**

**Dimension 5.3. : Plan d'action et suivi**

### **Politique de gouvernance**

1. Le comité a pu clairement identifier, dans une des deux implantations, un gestionnaire de programme qui est au fait de la discipline de la logistique et du transport. Même si, dans la seconde implantation, la personne en charge de la coordination n'est pas à proprement parler spécialiste de la discipline, elle est sans aucun doute fortement impliquée dans la matière. La présence de cette maille intermédiaire entre le directeur de catégorie et les enseignants a pour conséquence que l'entité dispose d'un atout important pour coordonner au mieux son enseignement.
2. Le projet de codiplômation est très intéressant, mais il n'est pas facile à réaliser et à gérer au quotidien car il demande des efforts considérables de la part de tous les intervenants.

*Recommandation : Le comité encourage les deux Hautes Ecoles à faire une réflexion de fond sur les forces et faiblesses de la codiplômation afin de renforcer ses avantages et convertir ses faiblesses identifiées en forces. Ce projet fédérateur, à finaliser dans un esprit ouvert et positif, orienté objectif, doit être en mesure de préparer des jeunes à une carrière dans la logistique. Cette réflexion autour d'un projet qualitatif unique, reconnu par tous, devrait également pouvoir inverser la tendance de diminution du nombre d'étudiants.*

3. Le comité salue le travail important des deux coordinateurs du programme. Il note toutefois que le périmètre de leurs prérogatives n'est pas clairement identifié. Il en va de même de leurs responsabilités.

*Recommandation : Le comité suggère aux deux directions, en collaboration étroite avec le corps professoral, de définir en commun le rôle et les responsabilités de la coordination du programme. Il attire l'attention sur la nécessité que cette fonction soit équilibrée et reconnue.*

4. La codiplômation a été mise en place pour favoriser les synergies (financières, organisationnelles, de connaissance du secteur...) mais il est également important qu'elle soit en mesure d'apporter une plus-value pour l'étudiant (pédagogie, ressources, etc.). Le comité n'a pas pu identifier de façon claire cette dernière dimension.

*Recommandation : L'établissement gagnerait à communiquer clairement sur sa stratégie de codiplômation et sur la plus-value que cette dernière apporte aux étudiants dans le programme qui leur est proposé.*

### **Gestion de la qualité**

5. L'établissement a saisi l'opportunité de l'évaluation organisée par l'AEQES et des réflexions en cours sur le programme (compétences et décret « paysage ») pour initier une démarche qualité interne. Le comité souligne la qualité de ce qui a été entrepris et encourage la poursuite de la démarche. Le comité attire l'attention sur l'importance que l'ensemble des parties prenantes s'implique et se reconnaisse dans les démarches entamées.
6. Le comité a particulièrement apprécié l'analyse SWOT, complète et cohérente. Il formule le vœu de voir cette analyse traduite en un plan d'action réaliste au sein duquel des délais et des responsabilités équilibrées seront identifiés et formellement attribués.

### **Participation des étudiants**

7. La participation des étudiants de la section dans les différents organes de la Haute École n'est pas assurée. Il n'y a notamment pas de délégué de classe. Les étudiants ne semblent pas conscients de l'existence des mécanismes qui régissent la participation étudiante dans certains organes de la Haute École, et sous-estiment dès lors le potentiel et l'importance de cette représentation.

*Recommandation : Le comité recommande à la section, en concertation avec ses collègues des autres sections de la Haute Ecole, ou éventuellement avec des organisations étudiantes d'autres Hautes Ecoles ou Universités, de stimuler les étudiants à réfléchir à la manière de mieux s'impliquer dans la vie institutionnelle et ainsi participer au processus d'amélioration continue des programmes et des enseignements.*

### **Politique de communication et d'information**

8. Trois feuillets de communication différents sont utilisés pour la promotion du programme. En termes de visibilité, cela ne permet pas de véhiculer l'image d'une codiplômation. Cela entraîne une certaine confusion, tout d'abord à l'inscription des étudiants, qui ne réalisent pas toujours que le programme est organisé sur deux sites, mais aussi pour les entreprises qui sont engagées dans des activités avec le programme.

Le comité a constaté un déficit d'identité du programme dans le chef des enseignants, des étudiants et du monde extérieur. En général, les étudiants ne se sentent appartenir à aucune des deux Hautes Ecoles. Toutefois, grâce à certaines initiatives personnelles, il existe une tentative informelle de créer un esprit de section.

*Recommandation : Le comité encourage les deux établissements à construire une vision commune intégrée de la formation et à la promouvoir de façon conjointe et univoque. La promotion devrait cibler les différents étudiants potentiels du programme : les élèves sortants du secondaire et ceux qui font un changement de programme. L'utilisation d'outils internet est fortement recommandée étant donné les modes de recherche utilisés par les publics visés.*

## Chapitre 2 : Pertinence du programme

Ce chapitre rassemble les constats, l'analyse et les recommandations relatifs au critère 2 :

### Critère 2 :

**L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme**

**Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme**

**Dimension 2.2 : Information et communication externe**

### *Prise en compte des besoins des parties prenantes*

1. Les acteurs du secteur sont parties prenantes du programme, tout d'abord en tant que membres de jurys pour l'évaluation des TFE et, ensuite, via la validation des contenus de cours à l'initiative personnelle de certains membres du corps professoral.

Cependant, il n'existe pas d'outil formel ou systématique pour se tenir au courant de l'évolution des besoins en termes de compétences et faire valider les contenus des cours, y compris des cours de langues, par les acteurs du secteur (en ce compris les entreprises). Le risque de décalage entre l'enseignement proposé et l'évolution rapide du secteur est renforcé par le manque de formation continuée dans le chef des enseignants.

#### *Recommandations :*

*Le comité recommande à la section de formaliser les contacts avec les entreprises afin de pérenniser ce réseau. Il suggère également de capitaliser sur les acquis récoltés lors de l'expérience COPHELOG pour renforcer les synergies avec les autres Hautes Ecoles qui proposent le même programme, pour élargir l'horizon des étudiants via des échanges et pour actualiser les programmes.*

*Le comité encourage par ailleurs la direction de la Haute Ecole à mettre en place des mécanismes favorisant la formation continue des enseignants car elle fait partie intégrante du processus qualité.*

### **Articulation recherche - enseignement**

2. Il n'existe actuellement aucune activité de recherche structurelle, et aucun lien avec des activités de recherche effectuées en dehors de l'établissement n'a été identifié.

*Recommandation : Bien que la recherche ne fasse pas formellement partie des activités obligatoires dans l'enseignement supérieur de type court, le comité considère qu'il serait important d'assurer une veille sur l'évolution de la recherche et des métiers dans le secteur. Ceci pourrait se faire à travers, par exemple, la participation du corps professoral des deux établissements à la formation continue et à des congrès scientifiques et professionnels. Les moyens associés (temps, budgets) devraient être dégagés en conséquence.*

### **Dimension internationale**

3. Les étudiants ne semblent pas suffisamment amenés à intégrer la dimension internationale de la logistique dans leur champ réflexif. La possibilité de participer à des échanges, Erasmus par exemple, bien que correctement communiquée, n'est pas suffisamment encouragée et est même parfois découragée par certains enseignants.

*Recommandation : L'ensemble des enseignants devrait faire savoir, à tous les étudiants, et sans aucune ambiguïté que, comme l'exige le programme Erasmus, le Bureau des Relations internationales se doit de proposer des partenariats ne nécessitant pas de récupération de cours par les étudiants après leur retour en Belgique.*

4. Les interlocuteurs professionnels que le comité a eu l'occasion d'entendre affirment que le marché local requiert que le diplômé ait la capacité de s'exprimer de façon fluide en néerlandais, au-delà des termes techniques liés à la profession. Or, le programme permet de ne pas choisir cette langue tout au long du parcours.

*Recommandation : Le comité encourage les responsables du programme à objectiver ce constat et, le cas échéant, à réexaminer la possibilité d'imposer le néerlandais dans le programme.*

5. Le comité salue l'insertion professionnelle des étudiants. Au-delà d'un taux élevé de diplômation, le taux de placement élevé et rapide des diplômés est remarquable.

### Chapitre 3 : Cohérence du programme

Ce chapitre examine les programmes sous l'angle de leur cohérence interne, conformément au critère 3 du référentiel.

Critère 3 :

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme

**Dimension 3.1 : Les acquis d'apprentissage du programme**

**Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage**

**Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés**

**Dimension 3.4 : Evaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés**

#### ***Référentiel de compétences***

1. Le travail mené sur le référentiel de compétences semble accepté et reconnu par l'ensemble du corps professoral. Le comité encourage les établissements à poursuivre le travail entamé et à examiner plus avant la cohérence, la pertinence et les redondances du programme à la lumière des compétences visées.
2. Le comité souligne l'importance de mieux intégrer les cours généraux et les cours spécifiques. Par ailleurs, la codiplômation du programme gagnerait en lisibilité si les parties du programme portées par chacun des deux établissements étaient mieux identifiées par les étudiants et communiquées à ces derniers.

*Recommandation : Le comité attire l'attention de la direction sur la nécessité d'initier de façon formelle une coordination pédagogique entre les deux établissements.*

#### ***Contenus et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés - agencement du programme – ECTS***

3. Le comité constate qu'il n'existe pas d'outil formalisé qui permette d'assurer la cohérence du programme. Il a par ailleurs constaté un certain manque de cohérence, des redondances et une charge de travail mal répartie entre les années : l'horaire de la deuxième année est trop léger et offre la possibilité d'être enrichi par un approfondissement des matières vues, des langues ou l'ajout de matières nouvelles.
4. Le choix pédagogique d'enseigner à de petits groupes est perçu comme un avantage par le comité.

*Recommandation :*

*Le comité recommande de poursuivre l'enseignement en petits groupes et de profiter de cet atout pour proposer aux étudiants de la section des cours généraux plus spécifiquement orientés vers la logistique. Cette réorientation, rendue nécessaire par l'approche par compétences, sera en effet facilitée par l'homogénéité des groupes*

5. Le comité apprécie le fait que l'enseignement des langues soit assuré à des petits groupes composés uniquement d'étudiants de la section, ce qui permet d'orienter le contenu de la matière sur des thèmes spécifiques.

*Recommandations :*

*A l'instar de ce qui se fait déjà pour l'anglais, l'enseignement des langues gagnerait à être différencié en fonction du niveau d'entrée des étudiants.*

*Le comité considère également que l'utilisation du Common European Framework of Reference pour l'apprentissage des langues devrait être généralisée.*

6. La revue de presse spécialisée est un autre point positif apprécié par le comité.
7. En ce qui concerne plus particulièrement l'articulation entre la théorie et la pratique, différents interlocuteurs rencontrés soulignent le besoin de mieux illustrer et contextualiser les matières à l'aide d'applications issues du monde de la logistique, en particulier dans les cours généraux, de manière à assurer un ancrage logistique plus appuyé.

*Recommandation :*

*Le comité suggère de contextualiser de manière plus systématique l'ensemble des cours. Cette articulation améliorée entre théorie et pratique pourrait évidemment s'implémenter dans les cours existants mais aussi par le biais de nouvelles activités d'apprentissage qui pourraient être ajoutées à la deuxième année, jugée trop légère à l'heure actuelle.*

*Il préconise en outre un emploi plus intensif d'exercices et de résolutions de cas afin de mieux préparer à l'entrée dans la profession*

## **Évaluation**

8. Les évaluations/tests/examens sont le produit du travail individuel des enseignants, qui sont complètement autonomes pour effectuer cette tâche. Le comité n'a pas identifié de procédure de contrôle qualitatif, ni de monitoring de ce travail individuel.

Le comité a constaté que les évaluations ne permettent pas d'assurer que tous les étudiants diplômés ont acquis l'ensemble de la matière présente dans le programme. Des étudiants peuvent ainsi sortir du programme sans maîtriser certains aspects spécifiques et importants du programme (incoterms, douanes...). Dans une approche qualité, il faut toutefois éviter que l'étudiant, amené à atteindre des niveaux de compétences fixés et communiqués à l'avance pour chaque matière, évolue dans un système d'évaluation au sein duquel les notes obtenues dans une matière « compensent » un manque de maîtrise dans une autre matière.

En dehors de l'évaluation des stages et TFE, basée sur des critères bien identifiés, le comité regrette que l'évaluation des acquis des autres activités d'apprentissage ne soit ni construite sur des critères objectifs, ni explicitée et reliée au niveau d'apprentissage des compétences, ni connue des étudiants. Le comité attire l'attention sur les dangers de cette lacune qui peut générer un manque de transparence et la perception d'injustices dans le chef des étudiants. De plus, les délais de réception des résultats sont jugés trop longs.

Par ailleurs, le système d'appréciation par lettre (A, B, C) génère un sentiment de manque de transparence et d'équité chez les étudiants. Il semble également peu apprécié par la majorité des enseignants rencontrés, qui souhaitent pouvoir communiquer leurs points afin d'aider l'étudiant dans son processus d'évaluation personnelle.

*Recommandation : Le comité recommande la mise en place rapide d'un mécanisme de concertation qui permette de proposer aux étudiants des critères objectifs sur la base desquels ils seront évalués. Il recommande également de donner le plus rapidement possible aux étudiants leur note d'examen de la session de janvier, non pas sous forme de lettre (A, B, C), mais sous forme d'une côte (sur 20, par exemple).*

**Contenus et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés**

9. L'acquisition de compétences logistiques doit s'opérer dans un premier temps dans les activités pédagogiques des différents cours. Les visites sont souvent des compléments très utiles. Le comité salue donc le fait que de nombreuses visites sont organisées dans les entreprises, permettant aux étudiants de s'imprégner des réalités du secteur. Cependant, cela reste de l'ordre de l'initiative personnelle et la pérennité de ces activités dépend de la bonne volonté et/ou de la disponibilité des enseignants.

*Recommandation : Le comité suggère que, au delà du planning des stages de l'année présenté aux étudiants en septembre, une grille indicative des visites proposées durant les différentes années d'études soit communiquée aux étudiants et aux futurs étudiants. Ces derniers sont en effet sensibles à l'aspect pratique des études et pourraient ainsi être attirés plus rapidement vers la section Gestion des Transports et Logistique d'Entreprise de la Haute École.*

## Chapitre 4 : L'efficacité et l'équité

Ce chapitre traite des ressources humaines et des moyens matériels mis en œuvre dans les programmes et les envisage, entre autres, sous l'angle de l'efficacité de leur usage ; il traite également des mesures prises pour garantir l'équité tant envers les personnels qu'envers les étudiants. Il réfère au critère 4 du référentiel.

Critère 4 :

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme

Dimension 4.1 : Ressources humaines

Dimension 4.2 : Ressources matérielles

Dimension 4.3 : Equité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants

Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme

### **Ressources humaines**

1. Le comité salue l'enthousiasme et l'implication des équipes pédagogiques rencontrées. Il s'interroge cependant sur la charge de travail importante qui repose sur les épaules de certains membres du personnel des deux établissements et questionne la pérennité d'un tel système.
2. La petite taille des équipes permet d'assurer une concertation informelle dans chacun des deux établissements. Le comité considère que le confort assuré par la petite taille des équipes ne doit pas être un prétexte à ne pas pousser plus avant la formalisation de l'ensemble des procédures, en particulier entre les deux sites.
3. Le comité considère que l'établissement n'incite pas suffisamment les enseignants à suivre des formations continues.
4. La qualité des enseignements n'est pas évaluée par les étudiants ou d'autres personnes ressources (sauf sur initiatives personnelles). Des entretiens de fonction avec les enseignants ne sont pas non plus organisés.

#### *Recommandations :*

*Le comité recommande vivement aux deux établissements de mettre en place un mécanisme d'évaluation systématique, complet et transparent des enseignements (cours) et des enseignants. Ce mécanisme doit dépasser le prescrit minimal du décret du 18/07/2008. Le comité suggère par ailleurs à la direction de valider les pratiques actuelles au regard de ce prescrit.*

*Le comité encourage la direction de la Haute Ecole à mettre en place des mécanismes favorisant la formation continue des enseignants car elle fait partie intégrante du processus qualité.*

### **Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC)**

5. Le comité salue la qualité des infrastructures et des ressources mises à disposition. A titre d'exemple, la qualité des services informatiques, multimédia et de la bibliothèque est largement reconnue.

Dans ce domaine, le comité encourage la poursuite de l'amélioration des espaces disponibles pour la restauration (HEPL), l'étude et le travail en groupe.

6. Après examen de l'échantillon qui a été mis à disposition des experts lors de la visite, il s'est avéré que certains syllabi ne présentent pas de plan de cours.

*Recommandation : Le comité suggère de passer en revue l'ensemble des supports de cours mis à disposition des étudiants afin de vérifier s'ils reprennent tous les éléments incontournables tels que le plan de cours.*

7. Le comité a constaté que l'utilisation de la Plateforme virtuelle n'est pas homogène entre les professeurs. En outre, il apparaît que les enseignants de la HECH exploitent moins l'outil que leurs homologues de la HEPL. De plus, l'utilisation de différentes adresses mails (tant institutionnelles que personnelles) complexifie inutilement la communication interne. Le comité attire l'attention sur les conséquences potentielles de cette situation : multiplication des sources d'informations et identification peu claire du canal d'information officiel, ce qui peut poser problème en cas de recours...

*Recommandation : Le comité recommande l'adoption généralisée de l'adresse mail institutionnelle unique par les étudiants et les enseignants.*

8. À l'heure actuelle, la plateforme n'offre pas la possibilité d'analyser le taux de fréquentation des pages visitées. Cette analyse permettrait de pouvoir étudier et améliorer l'adéquation entre l'utilisation du potentiel de la plateforme et les besoins pédagogiques.

*Recommandation : Le comité suggère de poursuivre le développement de la plateforme afin d'y intégrer des outils de tracking plus performants.*

### **Équité**

9. Le cadre dans lequel s'inscrit l'aide à la réussite est différent pour les deux établissements.

*Recommandation : Le comité souligne l'importance d'assurer la coordination entre les suivis concernant le même étudiant.*

10. En termes d'organisation pratique, le comité constate que, au vu des horaires établis, les étudiants de la section Gestion des Transports et Logistique d'Entreprise n'ont pas accès aux remédiations organisées à la HEPL.

*Recommandation : Le comité invite l'établissement à mettre en place une organisation qui permette à chaque étudiant d'avoir accès à l'ensemble des remédiations, notamment via l'utilisation du potentiel de la plateforme.*

## **CONCLUSION**

La section « Transport et Logistique d'entreprise » de la Haute École dispose d'un programme qui trouve naturellement sa place au sein du contexte liégeois. Ce programme est porté par une équipe enseignante motivée et compétente, présente dans deux implantations qui disposent d'infrastructures de qualité. La codiplomation proposée est riche en potentialités qu'il est encore possible de développer et de mettre en avant. Par ailleurs, les étudiants évoluent dans une région dans laquelle la dimension internationale fait très vite surface, et envers laquelle il faut les préparer au mieux.

Le comité des experts engage la section à continuer sur la voie qui a été ouverte à l'occasion de cet exercice qualité, en concrétisant le plan d'action déjà établi en interne et en l'enrichissant par les recommandations formulées dans le présent rapport.

## EN SYNTHÈSE

Points forts	Points d'amélioration
<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Gestionnaires de programme bien identifiés et particulièrement motivés dans les deux implantations.</li> <li>⇒ Séances de travail organisées pour de petits groupes composés uniquement d'étudiants de la section.</li> <li>⇒ Ressources matérielles et infrastructures immobilières qui répondent aux besoins.</li> <li>⇒ Excellent taux de mise à l'emploi (rapide) des étudiants diplômés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Manque d'uniformisation des outils d'aide à la réussite mis à disposition des étudiants par les deux établissements et remédiations non accessibles pour tous les étudiants.</li> <li>⇒ Importance de clarifier l'identité et de développer le sentiment d'appartenance des étudiants à leur école et d'encourager leur participation aux différents organes de la structure de gouvernance.</li> <li>⇒ Possibilité d'intégrer le néerlandais dans le programme à réexaminer.</li> <li>⇒ Nécessité d'initier une coordination pédagogique entre les deux établissements à travers des procédures formelles qui garantissent la cohérence des éléments du programme, en adéquation avec les recommandations des acteurs du secteur.</li> </ul>

Opportunités et risques
<p><b>Opportunités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ La demande actuelle du marché de l'emploi, y compris dans la région.</li> <li>⇒ Le dynamisme de la région dans le domaine de la logistique (Aéroport, Triligiport...)</li> </ul> <p><b>Risques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ La mauvaise perception des concepts « logistique » et « transport » auprès du public.</li> <li>⇒ La méconnaissance et l'image réductrice des métiers auprès des jeunes.</li> </ul>

### Points d'attention majeurs

Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place des procédures formelles d'évaluation des programmes, des cours et des enseignants.</li> <li>• Développer une vision commune et intégrée pour les deux institutions, notamment en uniformisant l'utilisation de la plateforme pédagogique.</li> <li>• Définir des critères objectifs d'évaluation et utiliser uniquement des cotes chiffrées.</li> <li>• Sensibiliser les enseignants à encourager la mobilité internationale des étudiants.</li> <li>• Définir et communiquer sur une stratégie de codiplômation à haute valeur ajoutée qui se reflète dans le programme proposé aux étudiants.</li> <li>• Assurer l'ancrage de la démarche qualité dans le vécu quotidien à partir de l'analyse SWOT présentée par l'établissement et, plus généralement, de la dynamique insufflée par le processus d'évaluation AEQES.</li> <li>• Profiter de la révision du programme pour clarifier le niveau de compétences à atteindre et définir de manière précise les critères d'évaluation pour assurer la qualité des acquis de l'apprentissage. Ces niveaux et ces critères doivent être formalisés et communiqués correctement aux étudiants.</li> </ul>

**Droit de réponse de l'établissement évalué**

*Commentaire général éventuel : à la lecture de la deuxième version du rapport préliminaire communiquée le 11 juin à nos deux établissements, ces derniers n'ont plus d'observations de fond à communiquer au Comité des experts.*

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Page	Chap.	Point <sup>1</sup>	Observation de fond

Nom, fonction et signature de l'autorité académique dont dépend le département

GODEAUX Bernard  
Directeur de la Catégorie économique HEPL



Nom et signature du (de la) coordonnateur(-trice) de l'autoévaluation

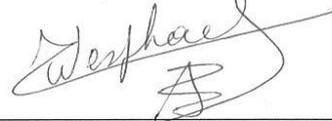
PERPINIEN Geoffrey  
Coordonnateur qualité GTLE HEPL



MATILLARD Corine  
Directrice-Présidente HECh



WESPHAEL Isabelle  
Coordonnateur qualité GTLE HECh



<sup>1</sup> Mentionner la rubrique (force, point d'amélioration ou recommandation) suivie du numéro précédant le paragraphe.